Image not found or type unknown

# Pv pour stationnement très génant

Par **Mikelangevert**, le **02/03/2020** à **19:36**

Bonjour,

Jai reçu récemment un PV de 135€ pour stationnement très génant sur un trottoir. En fait il s'agit du véhicule de mon fils étudiant, qui se souvient s'être garé sur un emplacement non autorisé, le jour de l'infraction, mais le lieu indiqué sur le PV, ne correspont pas à l'adresse du stationnement. Il y a un écart de plusieurs rue entre le lieu indiqué sur le PV et l'endroit ou il était mal stationné ce jour là.

Est il possible de contester ce PV en faisant valoir que mon fils n'est jamais allé dans la rue ou il lui est reproché d'avoir commis l'infraction .

Merci d'avance pour vos réponses.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés